

A photograph of a woman with curly hair and a man looking at a document together. The woman is on the left, wearing a striped shirt, and the man is on the right, wearing a red shirt. They are both holding pens and looking at a document held by the man. The background shows a bookshelf with colorful books.

Le mouvement coopératif et  
mutualiste québécois : acteur de la  
transformation économique et social

# Consultations prébudgétaires 2023-2024

## MÉMOIRE

Janvier 2023

## Table des matières

---

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).....	3
La coopération et la mutualité au Québec.....	4
Les avantages du modèle d'affaires coopératif et mutualiste .....	4
Demande prioritaire .....	6
Transformation économique et sociale propulsée par le mouvement coopératif et mutualiste québécois .....	8
Synthèse des recommandations .....	12
Conclusion .....	14

## Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

Fondé en 1940, le **Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)** est le point de repère pour les réseaux coopératifs et mutualistes au Québec, qui compte près de 3 000 coopératives et mutuelles. Par ses champs d'action, il veille au déploiement optimal du développement coopératif sur l'ensemble du territoire en coordonnant un écosystème d'organisations expertes en coopération œuvrant dans différents secteurs d'activités. Le CQCM est l'un des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec au côté du Chantier de l'économie sociale en matière d'économie sociale, tel que sanctionné par la Loi sur l'économie sociale en 2013.

Le CQCM et les réseaux coopératifs et mutualistes du Québec sont des partenaires de longue date du gouvernement puisqu'ils contribuent à la croissance économique, à la vitalité des territoires et à l'engagement citoyen en répondant aux besoins spécifiques de leurs membres. Les profits générés profitent aux communautés et ils permettent aux membres d'être dans une meilleure posture économique et sociale. Ce partenariat maintient les entreprises québécoises chez nous, conserve notre expertise et assure des retombées collectives d'importance pour l'ensemble des régions du Québec tout en rejaillissant au national et à l'international.

Conséquemment, le CQCM a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois, et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Plus précisément, pour réaliser cette mission, le CQCM :

- Organise la **concertation** entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- Effectue la **représentation** et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- Favorise le **développement coopératif et mutualiste** afin de multiplier les effets bénéfiques pour ses membres et la population;
- Fait la **promotion** des valeurs de la coopération et de la mutualité auprès du grand public;
- Soutient le **développement des compétences** coopératives et mutualistes auprès des réseaux et des institutions d'enseignement.

### Champs d'actions



## La coopération et la mutualité au Québec

---

Les coopératives et les mutuelles occupent une place de choix puisqu'elles répondent aux enjeux des Québécoises et des Québécois.

Le mouvement coopératif et mutualiste c'est :

- Près de 3 000 coopératives et mutuelles
- 11 millions de membres et clients<sup>1</sup>
- 460 G\$ d'actifs
- 13,5 % du PIB du Québec
- 51 G\$ en revenus
- 125 000 emplois

Important agent de changement et d'innovation, elles sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité économique :

- Services financiers et assurances
- Agroalimentaire
- Forêt et énergie
- Habitation
- Services à la personne
- Commerce de détail et services de proximité
- Manufacturier

## Les avantages du modèle d'affaires coopératif et mutualiste

---

Une coopérative, c'est une entreprise à vocation économique qui possède une gouvernance inclusive, transparente et démocratique. Les possibilités du modèle d'affaires choisi sont multiples, soit une coopérative de solidarité, de producteurs, de consommateurs ou encore de travailleurs par exemple, permettent aux personnes et à des organisations de s'impliquer à différents niveaux que ce soit pour le déploiement des services ou encore en soutien à la vision. Le modèle d'affaires peut également permettre à des entreprises de mutualiser des services entre eux, que ce soit au niveau de la distribution, des enjeux de main-d'œuvre ou encore en matière de marketing et de communications conjointes.

**Enracinement local** : Le modèle d'affaires coopératif permet une mobilisation et un enracinement local dans les communautés en impliquant dans sa gouvernance les travailleurs, les membres de la communauté, les consommateurs, les producteurs et/ou des entreprises privées qui cherchent à s'unir pour mieux répondre aux besoins de la collectivité. De plus, la mise en commun de pratiques de gestion et l'accompagnement de l'entreprise collective permettent d'en assurer son développement ultérieur. De par leurs valeurs, les coopératives et les mutuelles sont impliquées dans le développement des communautés que ce soit par du soutien financier ou encore du soutien moral à différents projets ou causes qui les interpellent selon la vision de leur conseil d'administration. Cet engagement provient du fait que les coopératives sont créées par des personnes, pour des personnes qui ne visent pas le rendement à tout prix, mais plutôt de créer un projet collectif.

**Pérennité** : Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a réalisé en 2022, à la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation, une mise à jour de [l'étude sur le taux de survie des coopératives](#). Les résultats de la dernière analyse datant de 2008 comparativement à celle récemment publiée confirment que les coopératives sont des entreprises toujours aussi pérennes au fil du temps. Les résultats de cette étude témoignent assurément l'importance d'intégrer davantage le secteur collectif auprès des secteurs publics et privés en réponse

---

<sup>1</sup> Les Québécoises et Québécois peuvent être membres de plus d'une coopérative ou mutuelle.

aux enjeux sociétaux. Son modèle d'affaires aurait intérêt à être mieux exploité dans des situations où le projet nécessite une mobilisation du milieu, la création d'innovation ou encore le déploiement de service qui tient compte des particularités de la région ou de la communauté.

*Quelques chiffres :*

- 64 % des coopératives créées survivent au moins 5 ans versus 35% des entreprises traditionnelles québécoises;
- 44 % des coopératives créées survivent au moins 10 ans versus 20% des entreprises traditionnelles québécoises.

**Enrichissement collectif** : Le statut juridique coopératif assure d'ailleurs le maintien des surplus éventuellement générés dans la réserve de l'entreprise afin de favoriser, par exemple, les réinvestissements dans la qualité des biens et services ou pour la bonification ou la rénovation des infrastructures. De plus, à travers les ristournes et les formes de soutien diverses aux initiatives des communautés, les coopératives et les mutuelles sont des auteurs économiques et sociales indispensables à la vitalité locale et régionale.

**Démocratie** : Fondées sur ce principe, les coopératives et les mutuelles agissent sous une gouvernance démocratique et moderne. Les membres ont le droit de participer, de près ou de loin, aux décisions qui les touchent, par la formule « un membre, un vote ». La gestion de la coopérative est donc collective ce qui permet un engagement fort des membres dans toute décision prise par l'organisation. En matière de développement durable ou de meilleures pratiques, les coopératives et les mutuelles sont bien positionnées pour s'engager concrètement par leurs pratiques et leurs priorités. Les préoccupations de notre société sont généralement reflétées dans ces entreprises qui ont à cœur un développement responsable plus large que simplement leur propre entreprise.

## Demande prioritaire

---

Le Québec s'est transformé à la vitesse de l'éclair depuis 2020 et y émerge un nouveau contexte socioéconomique, marqué par un désir profond de modifier nos façons de faire afin de sécuriser un futur durable, juste et inclusif. Ce changement de paradigme a servi de vitrine impressionnante pour illustrer la pérennité des coopératives et des mutuelles. De par leur capacité d'innovation et de mobilisation des populations, les coopératives et les mutuelles ont démontré leur potentiel et leurs avantages en apportant des solutions innovantes qui répondent aux besoins sociétaux, tels que les coopératives de transport en commun, de services de livraison, d'alimentation, de services de proximité, et plus encore. Constamment en évolution, la force du modèle d'affaires coopératif a été mise en avant-plan de par son aspiration à répondre aux besoins et services essentiels, par sa gouvernance démocratique, par son ancrage local et par ses valeurs environnementales enchâssées. La solidarité étant devenue l'affaire de tous, les coopératives et les mutuelles se distinguent d'abord et avant tout par leur écosystème de soutien omniprésent, doté d'alliés et d'expertises diverses et complémentaires sur lesquels les réseaux peuvent toujours compter.

L'exercice budgétaire 2023-2024 s'inscrit dans un changement d'ère pour le Québec. Les intentions gouvernementales de propulser leur chantier écologique, économique et social doivent être concertées avec les acteurs clés sur le terrain. Pour les coopératives et les mutuelles, il s'agit d'une occasion de démontrer toute la diversité, l'innovation et l'authenticité des entreprises collectives de chez nous.

Le mouvement coopératif et mutualiste propose au gouvernement du Québec de miser sur ce modèle d'affaires innovant et à échelle humaine pour agir comme une force rassembleuse dédiée à la transformation socioéconomique du Québec. Mobilisée par la contribution des coopératives et mutuelles pour l'enrichissement collectif, la Fondation Lucie et André Chagnon s'est jointe en 2021 comme partenaire de financement socioéconomique majeur aux côtés des membres du CQCM, dans l'optique de faire vivre les ambitions du mouvement coopératif et mutualiste. Ces efforts, conjugués aux moyens dont dispose le gouvernement du Québec pour créer des politiques publiques innovantes répondant aux besoins des Québécoises et Québécois en matière de durabilité se traduiront par une croissance importante du développement de l'innovation sociale. Dans un angle de partenariat, le gouvernement du Québec pourra alors compter sur un écosystème collectif performant.

***Le CQCM recommande prioritairement au gouvernement du Québec de :***

***Investir un montant de 8,8 M\$ pour soutenir la transformation économique et sociale propulsée par le mouvement coopératif et mutualiste québécois.***

Le ministère des Finances dispose, dans ces conditions, d'une fenêtre d'opportunités judicieuses pour investir dans une économie différente, mais tout aussi essentielle pour le développement du Québec. La formule de financement proposée aura un effet levier qui permettra de soutenir davantage les entreprises coopératives et mutualistes au Québec. Ce faisant, le gouvernement du Québec pourra soutenir et travailler de concert avec son **interlocuteur privilégié qu'est le CQCM** en matière d'économie sociale, particulièrement en ce qui a trait aux coopératives et mutuelles, pour assurer le développement de ces entreprises clés et particulières au Québec.

Plus précisément par l'entremise des priorités suivantes :

- Recapitaliser l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives pour un montant global minimal de 5M\$ par année;
- Soutenir la coordination et le développement de secteurs clés coopératifs et mutualistes en appuyant le CQCM à hauteur de 600 000\$ par année;

- Investir à la hauteur de 4 millions sur deux ans une deuxième phase de l'Offensive de transformation numérique afin de reconduire des formations et des services-conseils auprès des entreprises en économie sociale, dont les coopératives et les mutuelles;
- Bonifier la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et le CQCM pour un montant global minimal de 1,2 million afin de propulser les initiatives jeunesse dans les écoles du Québec.

## Transformation économique et sociale propulsée par le mouvement coopératif et mutualiste québécois

---

Force est de constater que la prochaine décennie sera déroutante et volatile, particulièrement en jumelant les effets néfastes d'une possible récession aux défis colossaux tels que la pénurie de main-d'œuvre. C'est en collaborant avec l'écosystème du mouvement coopératif et mutualiste que les ministères et organismes retrouveront en le CQCM et ses membres un partenaire de choix pour les appuyer dans cette mutation économique qui exige autant l'aspect humain qu'innovant. À cet effet, la [Feuille de route coopérative et mutualiste](#) mise en place par le CQCM est le résultat de consultations avec ces acteurs et propose des leviers d'actions qui s'inspirent des capacités historiques et reconnues du mouvement de contribuer aux changements sociétaux induits par les crises. Il appartient maintenant au gouvernement du Québec de miser sur cet écosystème structuré en accordant une reconnaissance concrète et financière au CQCM, et ultimement, appuyer les projets novateurs qu'émanent du milieu coopératif et mutualiste et le soutenir afin que celui-ci puisse pleinement jouer son rôle comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec.

### I. Déploiement de la transformation économique et sociale sur le terrain

La logique de cette transformation économique et sociale passe inévitablement en partie par l'Entente de partenariat conclue entre le gouvernement du Québec et le CQCM. Depuis 2004, cette Entente a démontré son effet de levier sur la création et le développement des coopératives dans toutes les régions du Québec, en offrant des services-conseils et en soutenant des projets fédératifs innovants dans des secteurs présentant des enjeux sociétaux pour le Québec. Des nouveaux investissements doivent donner des moyens aux ambitions et au positionnement actuel qu'ont les entreprises d'économie sociale comme acteurs indispensables à la vitalité socioéconomique québécoise.

Chaque coopérative joue un rôle essentiel pour générer des retombées socioéconomiques tangibles et positives dans leur collectivité, prenant part de ce fait à cet écosystème coopératif. Quant à lui, le rôle du CQCM est de faciliter l'intercoopération entre ses membres et les divers acteurs de la société québécoise, puis donner cette impulsion de départ aux grandes actions concertées du mouvement coopératif et mutualiste. Il veille à un déploiement optimal et efficace du soutien aux entrepreneurs pour favoriser la création de coopératives sur l'ensemble du territoire et propulser celles qui sont prêtes à changer d'échelle, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités. Ce qui explique la prise de position en faveur de l'innovation socioéconomique coopérative pour répondre concrètement aux enjeux sociétaux identifiés par le gouvernement du Québec.

C'est pour cette raison que le CQCM souhaite réviser l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives afin de l'adapter aux besoins de la transformation économique et sociale nécessaire manifestés dans la *Feuille de route coopérative et mutualiste*. Cette révision est essentielle pour favoriser l'innovation socioéconomique et donner les capacités requises aux organisations afin qu'elles puissent soutenir adéquatement les entrepreneurs dans un contexte de développement qui est difficile.

La proposition vise notamment à augmenter le soutien aux entrepreneurs coopératifs, accroître les capacités de veille socioéconomique, bonifier l'expertise et la connaissance coopérative ainsi que concerter les forces coopératives dans le but de générer de l'impact social et économique.

### **Le CQCM recommande au gouvernement de:**

- 1- *Bonifier l'enveloppe actuelle de l'Entente de partenariat pour un montant global minimal de 5 millions par année jusqu'en 2025 afin de soutenir et accélérer l'innovation socioéconomique des acteurs de l'écosystème coopératif.*

### **Retombées de l'investissement**

La bonification de l'Entente de partenariat se traduira par un renforcement de l'intercoopération des acteurs de l'écosystème pour ainsi contribuer davantage à la vitalisation des régions à l'échelle provinciale, en réponse aux défis sociétaux. Elle génèrera la création d'entreprises socialement responsables et engagées dans les communautés. Elle donnera des ailes aux coopératives existantes qui désirent accélérer leur déploiement. C'est donc en arrimant les priorités gouvernementales, les projets novateurs ainsi que les expertises de l'écosystème collectif que le plein potentiel des coopératives et des mutuelles peut être atteint.

## **II. Vigie, identification et coordination de projets répondant aux enjeux sociétaux**

La vision de transformation économique et sociale au CQCM mise d'abord et avant tout sur la production de biens et de services basée sur la réponse aux enjeux de la collectivité québécoise. La stratégie utilise cinq leviers qui sont : **le repreneuriat collectif, l'autonomie alimentaire, le maintien et l'amélioration des milieux de vie favorables à la santé, la transformation numérique, ainsi que le développement des compétences.** Le CQCM et le gouvernement du Québec disposent alors d'un nouvel horizon de perspectives pour affiner leur partenariat, préserver l'expertise coopérative et laisser place à l'innovation socioéconomique de l'écosystème coopératif dans l'esprit de dénouer ces enjeux, notamment par l'entremise des projets suivants :

- Offrir un cadre structuré d'accompagnement pour des interventions adaptées aux besoins des entrepreneurs qui souhaitent **transférer collectivement une entreprise** et ceux qui aspirent les reprendre.
- **Améliorer l'autonomie alimentaire collective et créer de la richesse locale** : mutualiser l'offre des produits et des opérations grâce aux pôles logistiques, et favoriser la reprise collective par les travailleurs des entreprises agricoles auprès des aspirants agriculteurs.
- **Cultiver des espaces propices à la formation et au développement des compétences** dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, notamment à travers trois initiatives : la formation à distance pour la main-d'œuvre en situation de gestion, le *Programme d'expérimentation de la gouvernance et de la gestion collective*, puis le programme *DEP+* qui propose des modules de formation pour développer et consolider des connaissances, des habiletés et des compétences en entrepreneuriat et en coopération, qui sont par la suite réinvesties dans des projets entrepreneuriaux.

### **Le CQCM recommande au gouvernement de :**

- 2- *Financer à la hauteur de 600 000 \$ le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité afin de reconnaître son rôle dans la coordination des projets novateurs et d'envergure tout en renforçant son soutien auprès des acteurs de développement coopératif et lui donner la pleine capacité de jouer son rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière d'économie sociale.*

### **Retombées de la reconnaissance concrète et financière**

En s'appuyant sur le CQCM, le gouvernement du Québec s'alliera à un réseau structuré et spécialisé pour les entrepreneurs collectifs afin de concerter diverses initiatives qui répondent aux enjeux sociétaux tels que mentionnés précédemment :

- Le **repreneuriat collectif** par les travailleurs, la communauté, les fournisseurs ou les consommateurs présente de nombreux leviers importants pour sa réussite, dont une meilleure répartition des risques

entrepreneuriaux. Les avantages reconnus tels que le maintien des expertises, des savoir-faire et de la propriété québécoise favorisent l’ancrage dans le milieu. Ils encouragent également la fidélisation des employés et favorisent la vitalité économique régionale dans plusieurs secteurs d’activité. L’écosystème collectif ouvre la voie en mettant en commun d’importants **efforts de promotion**, soit : une campagne médiatique télévisée, imprimée et numérique, des webinaires, des conférences ainsi qu’un répertoire web des ressources disponibles.

- En soutenant ces **modèles d’affaires coopératifs agroalimentaires**, le gouvernement du Québec favorisera le **développement de communautés nourricières et l’autonomie alimentaire**, tout en soutenant la relève agricole face au vieillissement de la population et le maintien de milieux de vie sains.
- En misant sur la formation d’une main-d’œuvre qualifiée et compétente, le gouvernement du Québec s’assurera de **développer les compétences du futur** en lien avec les valeurs de la prochaine génération, tout en **préservant l’expertise coopérative avancée**. D’ailleurs, des meilleures connaissances et pratiques permettront de faire **évoluer la gouvernance**, et ce, tout modèle d’entreprise confondu.

Rappelons que ces derniers ne sont que quelques exemples de projets en cours et que le CQCM assure une vigie constante pour identifier des solutions innovantes aux défis du Québec et qu’il veille à coordonner les acteurs impliqués dans de tels projets.

À titre d’exemple, le CQCM a mis en place des assemblées de concertation afin de permettre aux membres de réfléchir ensemble sur des enjeux transversaux de la coopération et de la mutualité, dans le but de définir les défis prioritaires auxquels le mouvement doit se consacrer.

### III. Transformation numérique des opérations et soutien de secteurs en émergence

Les technologies numériques sont omniprésentes dans tous les secteurs d’activité économique. Non seulement la vente en ligne est à développer et à revoir, mais toute la logistique organisationnelle et administrative également. La transition d’un commerce physique à un commerce en ligne, souvent accompagnée d’une coexistence entre les deux modes, est la nouvelle normalité. Cette réalité persiste toujours dans le monde des affaires, et ce, malgré les efforts collectifs qui sont déployés.

À l’heure actuelle, le CQCM est porteur d’un programme réalisé en partenariat avec le Chantier de l’économie sociale, le Consortium de ressources et d’expertises coopératives, la Coopérative de développement régional du Québec et les Pôles d’économie sociale. Les résultats sont concrets et démontrent une réelle pertinence de renouveler ce programme dans l’ère du numérique; au total on compte 76 projets et 11 projets d’implantation de solutions technologiques et numériques qui sont en cours. Celui-ci est d’ailleurs le projet phare de la stratégie d’Offensive de transformation numérique du gouvernement du Québec. Il est alors primordial de poursuivre le soutien auprès des entreprises collectives afin qu’elles puissent prendre le virage numérique pour maintenir leur compétitivité tout en augmentant leur offre de services. L’enveloppe actuelle étant épuisée, les besoins demeurent toujours présents pour permettre l’émergence de solutions numériques.

#### **Le CQCM recommande au gouvernement de :**

- 3- *Soutenir à la hauteur de 4 millions sur deux ans une deuxième phase de l’Offensive de transformation numérique et ainsi reconduire des formations et des services-conseils auprès des entreprises en économie sociale, dont les coopératives et les mutuelles.*

#### **Retombées de l’investissement**

En misant sur le renouvellement de ce programme porteur, les gestionnaires et administrateurs en économie sociale pourront compter sur une aide humaine et financière en transformation numérique, mais surtout adaptée à leur contexte particulier. Le programme permet de déployer une offre de formation, du service-conseil et de

concrétiser des projets collectifs numériques pour des réseaux de coopératives ou de mutuelles. Les résultats sont tangibles et les besoins sont toujours présents.

#### **IV. Soutenir les initiatives jeunesse**

Toujours dans la visée de développer les compétences et les connaissances des Québécoises et Québécois, mais cette fois-ci dans le volet jeunesse, le CQCM s'est doté d'une direction de l'éducation qui soutient des centaines de projets d'entrepreneuriat coopératif étudiants de niveau primaire à universitaire, ainsi que dans les communautés. Cette direction est notamment connue pour son mandat de mettre sur pied et accompagner les coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) et les projets Jeune COOP. Ayant à cœur la création d'un espace propice à l'épanouissement et au développement de pensée critique des jeunes, le CQCM est un partenaire de longue date du Secrétariat à la Jeunesse.

L'entrepreneuriat coopératif jeunesse sert de levier inestimable pour le changement social, tout en favorisant une expérience éducative riche et stimulante. Que ce soit d'apprendre à travailler dans un cadre structuré avec des interactions égalitaires, avoir des responsabilités personnelles planifiées et définies ou bien de mettre en pratique des habiletés sociales variées, les citoyens de demain se développeront professionnellement et personnellement tout en acquérant une expérience de travail en cohérence avec leurs valeurs.

La visée du CQCM est simple : favoriser l'éducation à la coopération et à la mutualité auprès des jeunes pour en faire des citoyens engagés. Considérant le manque de relève entrepreneuriale, le Québec a tout avantage à miser sur des partenariats avec les acteurs clés chez les jeunes dans le secteur de l'éducation à l'entrepreneuriat, particulièrement l'entrepreneuriat collectif. Pour ce faire, des investissements doivent refléter la réalité du marché du travail et les coûts qu'engendre la formation et la rétention de main-d'œuvre compétente.

##### ***Le CQCM recommande au gouvernement de :***

- 4- Bonifier la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et le CQCM pour un montant global minimal de 1,2 million afin de propulser les initiatives jeunesse dans les écoles du Québec.*

##### ***Retombées de l'investissement***

Cette bonification permettra d'assurer une couverture soutenue par les conseillères en entrepreneuriat jeunesse à travers les 17 régions administratives du Québec, afin de déployer adéquatement l'offre de service en entrepreneuriat coopératif jeunesse dans les écoles et dans les communautés.

## Synthèse des recommandations

Recommandation prioritaire globale	Retombées	Montant annuel
<b>Investir un montant de 8,8 M\$ annuellement pour soutenir la transformation économique et sociale propulsée par le mouvement coopératif et mutualiste québécois.</b>	La formule de financement proposée aura un effet levier qui permettra de soutenir davantage les entreprises coopératives et mutuelles au Québec. Ce faisant, le gouvernement du Québec pourra se fier sur <b>l'interlocuteur privilégié qu'est le CQCM</b> en matière d'économie sociale, particulièrement en ce qui a trait aux coopératives et mutuelles, pour assurer le développement de ces entreprises clés au Québec.	8,8 M\$

*La recommandation prioritaire se décline à travers les recommandations suivantes :*

Recommandation	Retombées	Montant annuel
<b>Recommandation 1 :</b> Bonifier l'enveloppe actuelle de l'Entente de partenariat pour un montant global minimal de 5 millions par année jusqu'en 2025 afin de soutenir et accélérer l'innovation socioéconomique des acteurs de l'écosystème coopératif.	La bonification de l'Entente de partenariat se traduira par un renforcement de l'intercoopération des acteurs de l'écosystème afin de contribuer davantage à la vitalisation des régions à l'échelle provinciale en réponse aux défis sociétaux.	5 M\$
<b>Recommandation 2 :</b> Financer à la hauteur de 600 000 \$ le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité afin de reconnaître son rôle dans la coordination des projets novateurs et d'envergure tout en renforçant son soutien auprès des acteurs de développement coopératif, et lui donner la pleine capacité de jouer son rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière d'économie sociale.	En s'appuyant sur le CQCM, le gouvernement du Québec s'alliera à un réseau structuré et spécialisé pour les entrepreneurs collectifs afin de concerter diverses initiatives qui répondent aux enjeux sociétaux, tels que la reprise d'entreprise, l'autonomie alimentaire et le développement des compétences et des connaissances.	600 000 \$
<b>Recommandation 3 :</b> Soutenir à la hauteur de 4 millions sur deux ans une deuxième phase de l'Offensive de transformation numérique afin de reconduire des formations et des services-conseils auprès des	En misant sur le renouvellement de ce programme porteur, les gestionnaires et administrateurs en économie sociale pourront compter sur des ressources humaines et financières en transformation numérique, mais surtout adaptée à leur contexte particulier. Le programme permet de déployer une offre de formation, du service-conseil et de concrétiser	2 M\$

<p>entreprises en économie sociale, dont les coopératives et les mutuelles.</p>	<p>des projets collectifs numériques pour des réseaux de coopératives ou de mutuelles. Les résultats sont tangibles et les besoins sont toujours présents.</p>	
<p><b>Recommandation 4 :</b> Bonifier la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et le CQCM pour un montant global minimal de 1,2 million\$ afin de propulser les initiatives jeunesse dans les écoles du Québec.</p>	<p>Cette bonification permettra d'assurer une couverture soutenue par les conseillères en entrepreneuriat coopératif jeunesse à travers les 17 régions administratives du Québec afin de déployer adéquatement l'offre de service en entrepreneuriat coopératif jeunesse.</p>	<p>1,2 M\$</p>

## Conclusion

---

Dans le contexte socioéconomique instable actuel, il est crucial de miser sur une économie de proximité afin d'assurer le développement territorial et l'enrichissement de nos collectivités. Cette transformation économique et sociale proposée par le CQCM se veut être l'axe central de projets novateurs entrepris par les coopératives et les mutuelles du Québec pour créer des milieux de vie prospères et durables pour les générations futures. Par ailleurs, ce fil conducteur nécessite l'impulsion du gouvernement afin d'alimenter les innovations qui touchent des enjeux sociétaux tels que l'autonomie alimentaire, le repreneuriat collectif d'entreprises, la transformation numérique, ainsi que le développement des compétences.

Le gouvernement du Québec se voit offrir un écosystème clé en main pour assurer le développement continu des coopératives et des mutuelles, et pourra y recourir proportionnellement à leur capacité et leur potentiel. Rappelons que les coopératives et les mutuelles traversent le temps, répondent aux besoins de décentralisation, proposent des solutions alternatives et innovantes tout en assurant des retombées économiques et sociales tangibles. Il s'agit alors d'un moment opportun de valoriser ce modèle économique alternatif et de reconnaître leur contribution pour la société québécoise.

Ce présent mémoire vise à réitérer certaines solutions proposées par le mouvement coopératif et mutualiste qui sont uniques et innovantes, car elles reflètent ce que le gouvernement du Québec tente de faire, soit de répondre aux enjeux postpandémiques, mais également de propulser le Québec dans une vision ambitieuse et durable.

Nous espérons que le gouvernement du Québec pourra donner suite à ces recommandations et qu'il considèrera les pérenniser dans une enveloppe quinquennale, ce qui favoriserait une transformation économique et sociale permettant non seulement de bonifier la création et le développement de coopératives locales, mais aussi de contribuer à un meilleur arrimage des forces et des solutions existantes afin de favoriser une économie québécoise prospère.